



[www.anqaev.fr](http://www.anqaev.fr)



Octobre-Novembre 2023

N° 2023 – 06

### Sommaire :

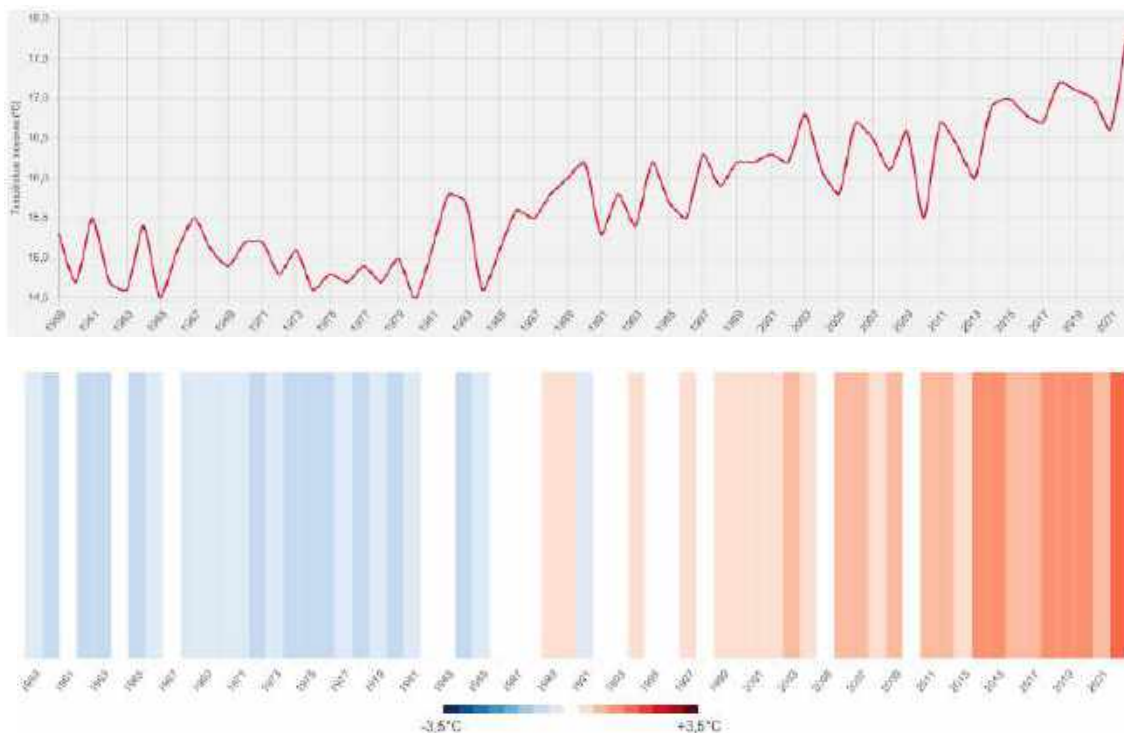
- *La température monte inexorablement à Nice et ailleurs ;*
- *Augmentation du trafic des avions sur Nice en raison d'une nouvelle procédure d'atterrissage ;*
- *Nouvelles connaissances scientifiques sur la qualité de l'air et l'activité maritime ; -*
- *Quand la pollution atmosphérique se transforme en pollution maritime lourde de conséquences ;*
- *Aire Maritime Protégée, un peu d'histoire niçoise ;*
- *Extrait du rapport sur le débat public sur le projet d'extension du port de Nice 2001-2002.*

### La température monte inexorablement à Nice et ailleurs.

Le journal Ouest-France et Météo-France ont pris une excellente initiative en créant un site permettant de visualiser l'inexorable montée des températures dans les villes

<https://s.ouest-france.fr/assets/rechauffement/index.html> .

La consultation pour la ville de Nice peut légitimement inquiéter.



Graphiques issus du site commun Ouest-France et Météo France

Association Niçoise pour la Qualité de l'Air, de l'Environnement et de la Vie  
Le Neptune, 8 Quai des Docks, Boite 272, 06300 NICE

[www.anqaev.fr](http://www.anqaev.fr) ----- SIRET : 829 521 806 00010 ----- [contact@anqaev.fr](mailto:contact@anqaev.fr)



[www.anqaev.fr](http://www.anqaev.fr)



Depuis 1959, sur 62 ans, il y a eu 39 années au cours desquelles les températures moyennes enregistrées ont été supérieures à la température de référence (moyenne de la période entre 1971 et 2000). La moyenne la plus élevée est celle de 2022 avec 17,8 °C. Soit une différence de plus de 2,5°. Sur 10 ans l'augmentation pondérée est de 1,87°. Les prévisions alarmistes du GIEC à +1,5° prévues pour 2100 sont dépassées. Les autres villes de notre pays sont aussi durement touchées, piètre consolation !

### Augmentation du trafic des avions sur Nice en raison d'une nouvelle procédure d'atterrissage.

Récemment, plusieurs adhérents se sont inquiétés auprès des responsables de l'ANQAEV, trouvant que les avions tournant au-dessus du Cap de Nice et du port pour longer, ensuite, la Promenade des Anglais avant d'atteindre l'aéroport étaient bien plus nombreux que les années précédentes. Certains ont même calculé la fréquence des avions se succédant cet été 2023.

La réponse tient aux nouvelles procédures d'atterrissage sur l'aéroport de Nice. Jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2023, la norme d'atterrissage était le passage de l'avion au-dessus du massif du Tanneron, la côte étant longée, d'Antibes à Villeneuve-Loubet, Cagnes et Saint-Laurent, l'embouchure du Var étant laissée sur la gauche, donc d'Ouest vers l'Est. Le 1<sup>er</sup> février 2023, l'*Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires* (ACNUSA) a émis un avis favorable à un changement de procédure. Les avions vont jusqu'au Cap de Nice, puis manœuvrent pour longer la Baie des Anges et atterrir d'Est en l'Ouest.



*Schéma extrait du dossier de l'ACNUSA du 1<sup>er</sup> février 2023*



[www.anqaev.fr](http://www.anqaev.fr)

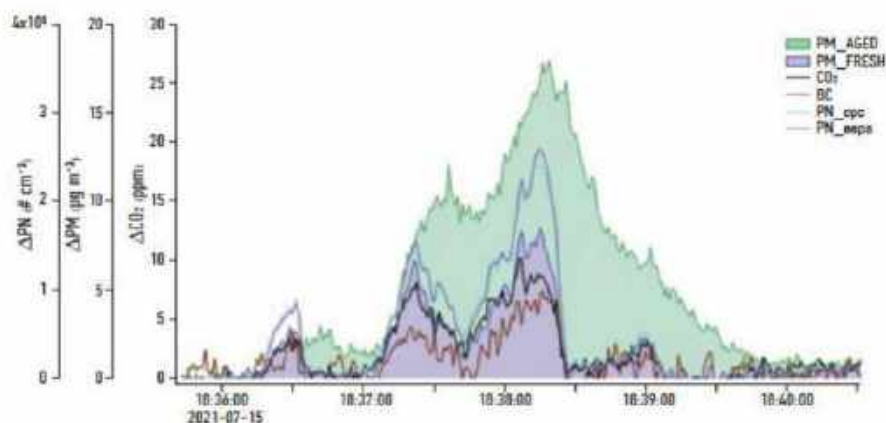


L'explication serait dans un gain sur la pollution par le dioxyde de carbone, CO<sub>2</sub> qui est un gaz à effet de serre. Le bénéfice est-il bien calculé ? Car les autres produits toxiques lâchés par un appareil en décélération s'étendent sur la ville de plusieurs centaines de milliers d'habitants et le bruit est vraiment important. Il faudrait une campagne de mesures précises pour connaître le véritable impact sonore et de pollution atmosphérique de cette nouvelle procédure sur les quartiers niçois.

## Nouvelles connaissances scientifiques sur la qualité de l'air et l'activité maritime.

AtmoSud et Qualitair Corse ont réuni un panel de scientifiques autour de ce sujet lors d'une visioconférence, le 11 octobre 2023. Le constat réalisé est sans appel, voir ci après un extrait du dossier de présentation réalisé par AtmoSud

La combustion d'un litre de carburant marin dans un moteur de navire émet jusqu'à 80 000 fois plus de particules que la combustion d'un litre de carburant brûlé dans un moteur thermique diesel équipé d'un filtre à particules.



Courbes de concentrations de différents polluants dans un panache de navire. La partie violette représente les particules directement émises par le navire (PM\_FRESH), la partie verte représente les particules secondaires formées à partir des gaz d'échappement (PM\_AGED).

Dossier de presse d'octobre 2023 (extrait) – AtmoSud

D'où la nécessité de mesurer les impacts des panaches des navires dans nos ports, celui de Nice en fait partie. C'est ainsi qu'AtmoSud, mais aussi la Métropole et les adhérents volontaires de l'ANQAEV participent à de nouvelles enquêtes.



[www.anqaev.fr](http://www.anqaev.fr)



## Quand la pollution atmosphérique se transforme en pollution maritime lourde de conséquences.

A plusieurs reprises, notre association et d'autres ont attiré l'attention sur les nouveaux équipements des navires. Pour éviter que la pollution atmosphérique s'accroisse, l'Organisation Maritime Internationale avait obtenu qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, les navires n'émettent plus que des rejets à 0,5% de teneur en soufre... or, la réglementation internationale permet toujours d'utiliser les fiouls lourds à 3,5% de teneur en soufre. Pour éviter d'être sanctionnés, armateurs et capitaines équipent les navires de scrubbers (filtres) permettant d'épurer le panache de fumée sortant des cheminées. Il ne reste plus que 0,5% ou 0,1% de soufre rejeté dans l'air. Mais ces filtres en circuit ouvert rejettent directement en mer les fumées toxiques et en circuit fermé, ces filtres sont lavés ensuite en mer profonde. Donc, il y a directement un transfert massif de la pollution atmosphérique vers la mer et les océans. Toutefois, pour protéger la qualité des eaux côtières et des ports, la législation nationale interdit ces rejets directs. Aux détours de contrôles effectués à Fos-sur-Mer, nous apprenons par les journaux spécialisés, Le Marin du 5 octobre 2023 et Marsactu du 7 novembre 2023 (article de Violette Artaud) que le parquet de la Juridiction pénale spécialisée (Julis) a été saisi de deux dossiers concernant les rejets par les navires SM Roberts Bank et Seaforce. Pour ce dernier le procureur évoque 1 million de tonnes d'eaux polluées rejetées dans le golfe de Fos. On le voit, les masses sont gigantesques, malheureusement ! Comme le constate le magistrat, c'est une « **Une pollution qu'on ne voit pas et qui n'émeut personne** ».

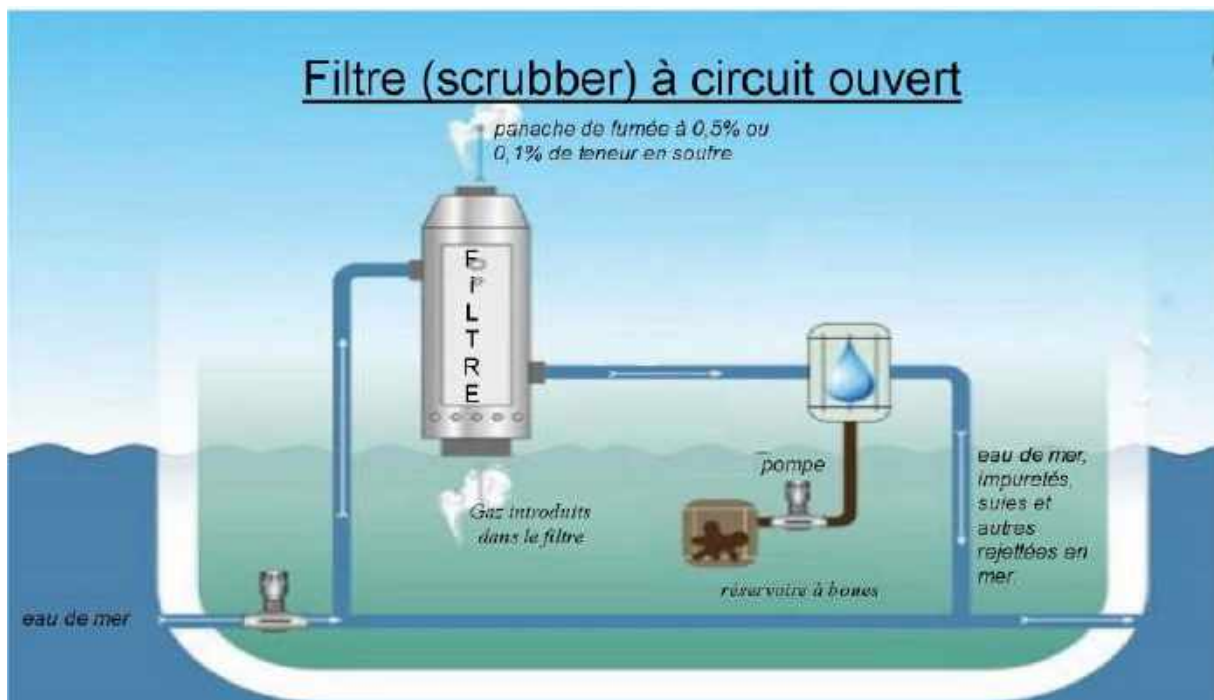


Schéma sur le site d'U Levante – légendes traduites par l'ANQAEV





[www.anqaev.fr](http://www.anqaev.fr)



## Aire Maritime Protégée, un peu d'histoire niçoise

Une question d'antériorité du projet d'Aire Maritime Protégée devant Nice s'est posée... Le concept a été avancé par Christian Estrosi en mars 2020, nous en avons rendu-compte dans la Brève de Lympia couplant ce projet avec un hommage à l'universitaire, écrivain et marin niçois, Maurice Aubert. Le 31 juillet 2020, une délibération municipale actait la décision du maire de Nice. Notre projet de Zone Maritime Protégée répondant à une demande des services préfectoraux datée d'avril 2022, était un document scientifiquement argumenté avec schémas et cartographie à l'appui.

L'origine lointaine de cette aire maritime remonte au long conflit (24 juillet 1998/ juillet 2002), entre ceux qui voulaient préserver le site du port et ceux, dont Gilbert Stellardo, ancien président de la CCI et ancien adjoint du maire de Nice de l'époque Jacques Peyrat, souhaitaient une extension de ce port. L'opposition à cette extension était très puissante s'appuyant sur les 2 comités de quartiers : le Comité de Défense des quartiers Riquier, Risso, Barla et République, président Henri Bosio, et le Comité de défense des Quartiers du Port et de l'Environnement, président le Docteur Elias, puis Jean-Michel Bidard. Il ne faut pas oublier l'énergique travail de Jacky Ayache. Ils ont été auditionnés par la Commission du Débat Public ayant organisé plusieurs réunions d'information et d'échanges. Le président de l'ANQAEV Daniel Moatti a participé à plusieurs rencontres informelles chez Henri Bosio. Il était déjà question de préserver « *la richesse biologique* » des eaux niçoises. Une idée, un concept ne naissent pas de façon solitaire, ils répondent à un besoin dans un milieu donné et à un moment donné. Tous ceux, nombreux, qui se sont engagés à l'époque pour préserver ce rivage magnifique, sont les fondateurs, avec d'autres, de cette future Aire Maritime Protégée. Un document officiel très explicite peut-être consulté : **Le rapport sur le débat public sur le projet d'extension du port de Nice :**



Photo – Daniel Moatti

**15 octobre 2001 au 21 janvier 2002.**

Christian Estrosi, en 2007, alors président du Conseil Général, s'est porté candidat à la mairie de Nice en indiquant qu'il n'y aurait pas d'extension du port de Nice. L'ancien candidat et actuel maire honore très justement son engagement, 17 ans après, à l'occasion du futur 3<sup>ème</sup> Sommet de l'ONU sur l'avenir des océans et des mers. C'est effectivement, une belle opportunité de protéger faune et flore marines niçoises et l'édile de Nice devient ainsi, le porteur de la volonté collective des Niçois de préservation de leur milieu marin.

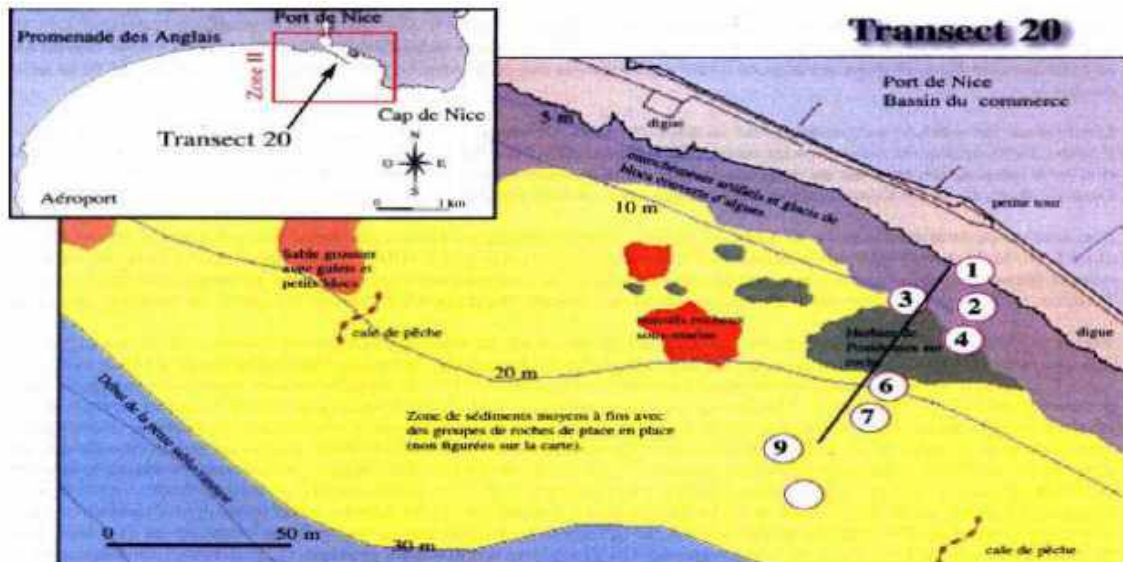
Toutes les compétences, toutes les bonnes volontés sont les bienvenues et se retrouvent au sein de la commission pilotée par Aurore Asso. C'est le meilleur choix possible.

Extrait du **rapport sur le débat public sur le projet d'extension du port de Nice : 15 octobre 2001 au 21 janvier 2002**

Page 79 : relative aux problèmes environnementaux liés à la préservation des espèces marines protégées devant la grande digue Sud.



[www.anqaev.fr](http://www.anqaev.fr)



Les enrochements artificiels de la base de la digue sont couverts d'algues photophiles. Les cavités entre les blocs voient évoluer une série de poissons carnassiers à haute valeur patrimoniale (mérus, corbs, loups,...), mais le site est quotidiennement fréquenté par les pêcheurs et les chasseurs sous-marins.

A la rupture de pente, vers 12 m de profondeur, se développe un bel herbier de Posidonies sur roche. La tache principale a une largeur d'une trentaine de mètres, jusqu'à la limite entre roche et sable, vers 17 m de profondeur.

L'herbier est en excellent état et héberge de nombreux spécimens de la grande nacre (*Pinna nobilis*), ce qui indique que la zone n'a pas à souffrir des mouillages forains. D'autres taches éparpillées de Posidonies sont relevées sur une surface totale de l'ordre de 1 ha. Cet herbier est le vestige du grand herbier qui commençait à Rauba Capeu et qui s'étendait de manière continue à l'est, rejoignant celui du Cap de Nice. Il a été en grande partie détruit par les travaux d'aménagement portuaire entamés dès 1820 et poursuivis par la suite.

L'ensemble de la zone est très riche en espèces, algues vertes, une espèce peu fréquente d'algue rouge, éponges (nombreuses espèces), anémones de mer, gorgones, oursins et notamment *Centrostephanus longispinus*, que l'on rencontre normalement à des profondeurs plus grandes, ascidies,... et aussi quelques pneus, filets et ferrailles abandonnés sur le site.

Considéré globalement, ainsi qu'il convient de le faire dans toute approche écosystémique, l'édifice biologique qui colonise cette frange littorale dans la bande allant de 0 à 30 m apparaît encore riche et diversifié, quoique image-relique de la richesse écologique d'antan. Il convient par conséquent de le gérer avec précaution, avec le souci de réduire au minimum l'atteinte qui lui sera portée éventuellement.

*Le bureau de l'ANQAEV*

### Cotisation 2023 :

Nous remercions vivement les adhérents qui ont renouvelé leur cotisation pour 2023.

**Rappel :** La cotisation reste inchangée depuis 2016, date de la création de l'association : **20 €** pour la cotisation de base par adhérent et au-delà selon votre générosité ...

Nous vous rappelons de régulariser la cotisation 2023, à votre meilleure convenance.

- en ligne : <https://www.payassociation.fr/ANQAEV/Adhesion/Contribution>
- ou bien par chèque à l'ordre de l'ANQAEV à l'adresse ci-dessous :

Association Niçoise pour la Qualité de l'Air, de l'Environnement et de la Vie  
Le Neptune, 8 Quai des Docks, Boite 272, 06300 NICE

[www.anqaev.fr](http://www.anqaev.fr) ----- SIRET : 829 521 806 00010 ----- [contact@anqaev.fr](mailto:contact@anqaev.fr)